

Canada
Province de Québec
Municipalité de Bolton-Est

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bolton-Est tenue le 25 août 2010 à 9h01 à l'hôtel de ville de Bolton-Est, sous la présidence du maire Royal Dupuis.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Royal Dupuis,	Maire
M. Roger Gagné,	Siège n° 1
M. Rudy Giordano,	Siège n° 4
M. Daniel Lechasseur,	Siège n° 5
M. Ginette Breton,	Siège n° 6

Sont absents :

M. Pierre Piché,	Siège n° 2
M. Jonathan Prest,	Siège n° 3

Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Pierre Gagné, assiste à la séance en l'absence de la secrétaire-trésorière.

Deux autres personnes assistent à la séance.

**Ordre du jour de la
séance extraordinaire du conseil
du 25 août 2010**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Embauche du chargé de projet en environnement et développement durable
4. Ratification de dépenses : collecte supplémentaire du recyclage et envoi d'un nouveau calendrier de collecte
5. Autorisation de dépense : budget supplémentaire pour la prolongation de l'emploi temporaire du journalier en voirie
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté un quorum, le maire ouvre la séance à 9h01.

Le secrétaire-trésorier adjoint, Pierre Gagné, est présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 10-08-252

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée.

3. EMBAUCHE DU CHARGÉ DE PROJET EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉSOLUTION 10-08-253

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé l'affichage d'un poste de chargé de projet en environnement lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 17 mai;

ATTENDU QU'après avoir étudié les candidatures reçues et procédé aux entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de M. Tommy Cioc;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Roger Gagné

APPUYÉ PAR : Ginette Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer à M. Tommy Cioc le poste temporaire de chargé de projet en environnement et développement durable avec possibilité d'embauche permanente après six mois, au taux horaire de 18,50\$/h pour un maximum de 35 heures par semaine à compter du 27 août 2010;

ET d'autoriser le paiement de ses frais de déplacement (avec son véhicule, dans le cadre de ses fonctions) selon le tarif en vigueur pour les employés municipaux de Bolton-Est.

Adoptée.

4. RATIFICATION DE DÉPENSES : COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE DU RECYCLAGE ET ENVOI D'UN NOUVEAU CALENDRIER DE COLLECTE

RÉSOLUTION 10-08-254

ATTENDU QUE le calendrier de vidanges et récupération transmis à la population en janvier comportait plusieurs erreurs quant aux dates de collecte de recyclage pour le mois d'août;

ATTENDU QUE les résidents n'ont pas été avisés en temps voulu des modifications à l'horaire et que la plupart d'entre eux avaient déposé leur recyclage au chemin le

17 août;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a accepté de procéder à la collecte le 18 août en contrepartie du paiement d'un taux horaire de 85\$ l'heure;

ATTENDU QU'un calendrier corrigé a été préparé et transmis aux résidents par la poste le 19 août et que l'avis a été transmis à la gestionnaire du site web pour y être affiché;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Lechasseur

APPUYÉ PAR : Rudy Giordano

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

DE ratifier toutes les dépenses autorisées par le directeur général adjoint pour la collecte supplémentaire du recyclage du 18 août 2010, pour l'envoi du nouveau calendrier et son affichage sur le site web de la municipalité;

D'autoriser le paiement, aux Entreprises Raymond ChARRIER, des frais supplémentaires pour la collecte au taux de 85\$ l'heure (taxes en sus), le tout pour un montant ne dépassant pas 900\$ (taxes en sus);

ET D'autoriser le paiement des autres factures afférentes, le tout pour un montant de dépassant pas 300\$ (taxes en sus).

Adoptée.

Poste de dépenses : 02-451-02-446

02-190-00-321

02-190-00-335

**5. AUTORISATION DE DÉPENSE : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
POUR LA PROLONGATION DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU
JOURNALIER DE VOIRIE**

RÉSOLUTION 10-08-255

ATTENDU QUE lors de l'assemblée ordinaire du 3 mai 2010, le conseil a autorisé l'embauche d'un journalier de voirie temporaire (résolution 10-05-143);

ATTENDU QUE les crédits budgétaires réservés pour cet objet totalisent 6 000\$ et qu'ils ont été entièrement utilisés;

ATTENDU QUE le chargé de projet en voirie recommande au conseil de prolonger l'emploi du journalier pour encore quelques semaines afin de terminer plusieurs travaux en cours;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Rudy Giordano

APPUYÉ PAR : Roger Gagné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser que l'emploi du journalier soit prolongé d'encre 30 jours de travail et d'autoriser le transfert de crédits budgétaires au montant de 2 125\$ du poste 02-320-00-411 (génie et arpentage) au poste 02-320-00-142, le tout sous réserve de la recommandation du comité d'infrastructures.

Adoptée.

Poste de dépenses : 02-320-00-142

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire ne sont adressés au conseil.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

La levée de la séance a été proposée par Daniel Lechasseur à 9h40.

Le tout respectueusement soumis,

Pierre Gagné
Secrétaire-trésorier adjoint

Royal Dupuis
Maire

Je, Royal Dupuis, maire de la municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.